

- DECRETS ET ARRETES -**A - TEXTES GENERAUX****MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
ET DE LA COOPERATION**

Décret n° 2013-279 du 25 juin 2011 portant ratification de la convention internationale contre le dopage dans le sport

Le Président de la République,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 11-2013 du 25 juin 2013 autorisant la ratification de la convention internationale contre le dopage dans le sport ;

Vu le décret n° 2012-1035 du 25 septembre 2012 portant nomination des membres du Gouvernement.

Décrète :

Article premier : Est ratifiée la convention internationale contre le dopage dans le sport dont le texte est annexé au présent décret.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo.

Fait à Brazzaville, le 25 juin 2013

Par le Président de la République,

Denis SASSOU-N'GUESSO

Le ministre des affaires étrangères
et de la coopération,

Basile IKOUEBE

Le minisire des sports et de l'éducation physique,

Léon Alfred OPIMBAT